



Conseil de sécurité

Distr. générale
9 janvier 2018
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur l'opération des Nations Unies à Chypre

I. Introduction

1. Le présent rapport sur la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP) décrit l'évolution de la situation entre le 23 juin et le 18 décembre 2017 et rend compte des activités menées par la Force depuis la publication de mon rapport daté du 10 juillet 2017 (S/2017/586), en application de la résolution 186 (1964) et des résolutions ultérieures du Conseil de sécurité, la plus récente étant la résolution 2369 (2017).

2. Au 15 décembre 2017, la composante militaire comptait 887 soldats (dont 84 femmes), tous grades confondus, et la composante de police 67 membres (dont 19 femmes) (voir annexe).

II. Faits politiques majeurs

3. Depuis la clôture, le 7 juillet 2017, de la Conférence sur Chypre tenue à Crans-Montana (Suisse) et la publication, le 28 septembre 2017, du rapport sur ma mission de bons offices à Chypre, les parties sont demeurées dans une période de réflexion pour déterminer le moment où les conditions seraient de nouveau propices à la relance d'un véritable processus devant aboutir à un règlement global.

4. Toujours au cours de la période considérée, l'élection présidentielle à Chypre, prévue pour janvier 2018, est venue occuper de plus en plus le centre du débat politique et la campagne électorale s'est déroulée dans la communauté chypriote turque avant les élections devant avoir lieu dans le nord de l'île le 7 janvier. Le climat politique et l'état de la sécurité sur l'île et ses alentours ont été marqués par un regain d'activité autour de l'exploration des réserves de gaz naturel de la zone économique exclusive de Chypre, ce qui a eu pour conséquence d'accroître la suspicion entre les parties prenantes concernées.

* Nouveau tirage pour raisons techniques (le 15 janvier 2018).



III. Examen stratégique de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre

5. Comme l'a demandé le Conseil de sécurité dans sa résolution [2369 \(2017\)](#), j'ai chargé le Secrétariat de procéder à un examen stratégique de la Force qui viserait essentiellement à établir des conclusions et recommandations concernant la manière optimale de structurer la Force aux fins de l'exécution de son mandat actuel, en se fondant exclusivement sur une évaluation factuelle rigoureuse de l'impact de ses activités. Une équipe dirigée par un expert indépendant, du nom de Wolfgang Weisbrod-Weber, a étudié la structure actuelle de la Force et ses fonctions, tâches et activités, ainsi que leurs effets, et élaboré des recommandations sur la base des éléments recueillis lors de cette visite sur le terrain. Ces recommandations figurent dans le rapport sur l'examen stratégique que j'ai présenté au Conseil ([S/2017/1008](#)).

IV. Activités de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre

6. La Force a pour mandat d'empêcher la reprise des combats et de contribuer au maintien de l'ordre et à un retour à la normale. La composante militaire et la composante de police de l'UNFICYP patrouillent dans les 180 kilomètres de la zone tampon afin de prévenir toute violation militaire ou tout accrochage susceptible d'exacerber les tensions entre les forces adverses, entre civils et militaires, et entre civils. En l'absence de contacts directs entre les protagonistes, il est essentiel que la Force maintienne des relations avec ses homologues militaires, policiers et civils des deux parties de l'île. La composante civile de la Force, en coordination avec les composantes militaire et de police, s'emploie notamment à organiser les activités civiles dans la zone tampon et à renforcer la confiance entre les deux communautés en organisant diverses activités intercommunautaires, contribuant ainsi aux efforts plus larges déployés par l'Organisation des Nations Unies en faveur du processus de paix.

A. Prévention de la reprise des combats et maintien du statu quo militaire

7. L'intégrité et la stabilité de la zone tampon ont pu être préservées tout au long de la période considérée. Les relations et les liens que l'UNFICYP a établis et entretenus avec les forces en présence restent essentiels à la préservation de la stabilité. La composante militaire de la Force a continué d'entretenir des contacts réguliers avec les forces en présence à tous les niveaux, en trouvant rapidement des solutions à tous les problèmes des parties et en se tenant informée grâce aux patrouilles, à l'observation et à une appréciation de la situation. La Force a ainsi beaucoup contribué à réduire le risque de voir les incidents mineurs s'aggraver. Au cours des dernières années, l'augmentation du volume des activités civiles autorisées et non autorisées dans la zone tampon a rendu de tels incidents plus probables.

8. Des défis à l'autorité de la Force dans la zone tampon, notamment sous forme de chantiers civils non autorisés, ont également été enregistrés. Les activités de construction civile, à la fois dans la zone tampon et à proximité, sont un sujet de préoccupation, surtout lorsqu'elles sont perçues comme conférant un avantage militaire.

9. L'absence d'un ensemble convenu de « règles » entre les forces en présence et l'UNFICYP concernant les activités dans la zone tampon et ses alentours demeure un motif d'inquiétude. Les parties n'ont pas fait d'efforts pour examiner une version mise à jour de l'Aide-mémoire de 1989, un document qui, malgré les appels répétés lancés par le Conseil, n'a jamais été reconnu. Faute de règlement politique et de perspective immédiate de communication directe entre les commandants militaires, il serait bon que cet aide-mémoire soit actualisé et que toutes les parties prenantes s'entendent sur une interprétation moderne du texte, ce qui contribuerait à résoudre de nombreux problèmes et à atténuer les tensions actuelles.

10. Les incursions non autorisées de civils dans la zone tampon restent problématiques, parce que susceptibles de dégénérer en incidents militaires, surtout si l'une ou l'autre des forces en présence s'avance pour affronter les civils. Pendant la période à l'étude, ces incidents ont concerné des agriculteurs opérant près des lignes de cessez-le-feu sans en tenir compte et des chasseurs armés dans la zone tampon qui pourraient être pris pour des membres du personnel militaire en raison de leur tenue de camouflage et des armes en leur possession. Il est capital que les autorités civiles de part et d'autre aident la Force à se pencher sur le nombre croissant de cas d'entrée illégale et d'abus d'accès autorisé dans la zone tampon, notamment lorsque cela peut déclencher une réaction des forces en présence. Il y a donc lieu de se féliciter que, pendant la période considérée, les autorités de Chypre aient décidé de modifier les cartes officielles montrant actuellement des zones de chasse autorisées situées dans la zone tampon. Lors de la visite de l'équipe chargée de l'examen stratégique, la Force a reçu l'assurance, au niveau politique le plus élevé du Gouvernement chypriote, que son pouvoir de réglementer les activités civiles dans la zone tampon était reconnu. Les responsables se sont également engagés à appuyer les efforts que l'UNFICYP faisait pour faire en sorte que le système de permis fonctionne efficacement et que l'autorité de la Force en matière de gestion des activités civiles dans la zone tampon soit respectée.

11. L'installation de systèmes de télévision en circuit fermé sur certaines positions qui restent gardées et les autres améliorations graduelles apportées aux positions militaires ont continué de poser problème. Ces systèmes confèrent en effet un avantage militaire, sauf s'ils sont installés sur des positions sans personnel. Bien qu'aucune nouvelle caméra n'ait été observée en 2017, celles qui sont en place sont considérées comme des violations. En outre, certaines positions militaires établies par les deux forces à l'intérieur de la zone tampon, en particulier à Strovilla, sont toujours en place, et sont considérées comme des violations permanentes du statu quo. L'ONU continue de tenir le Gouvernement turc responsable du maintien du statu quo à Varosha.

B. Déminage

12. La Force a conclu les derniers relevés non techniques sur 25 anciens champs de mines de la garde nationale qui figuraient sur la liste des 28 passés sous sa responsabilité, et dont les emplacements avaient été communiqués au dirigeant chypriote turc par le dirigeant chypriote grec dans le cadre d'un ensemble de mesures de confiance annoncées en mai 2015. Des études techniques ont été menées sur trois des champs de mines qui nécessitaient une intervention supplémentaire, libérant 4 048 mètres carrés de terres. Les opérations, qui ont été menées par le Service de la lutte antimines, ont aidé les deux communautés à progresser vers leur objectif commun d'un Chypre exempt de mines. Le Service de la lutte antimines a en outre

sensibilisé les soldats et les policiers de la Force à la menace que représentaient les mines et les restes explosifs de guerre, fourni un appui technique au Comité des personnes disparues et inspecté les installations de stockage de munitions d'armes légères de la Force afin de garantir leur conformité avec les normes internationales. Il a par ailleurs entamé une évaluation approfondie de la base de données de la Force en matière de lutte antimines pour rapprocher les informations, assurer la sécurité des opérations et faciliter les activités de déminage futures.

13. Comme indiqué dans mes précédents rapports, le déminage du champ de mines de Mammari, situé juste au nord de la zone tampon, demeure une priorité, ce qui permettrait de veiller à ce que les mines ne puissent pas être à nouveau déplacées dans la zone tampon et menacer la communauté ou les opérations de la Force. J'ai le plaisir d'annoncer qu'une importante partie du champ a été déminée par des organisations internationales engagées dans la lutte antimines et agissant au nom de la partie chypriote turque.

14. Malgré ces progrès, les deux parties n'ont pas encore commencé le déminage des quatre champs de mines restant dans la zone tampon, dont trois appartiennent à la garde nationale et un aux forces turques. Alors que la partie chypriote turque a accepté que les quatre zones soient nettoyées, la partie chypriote grecque campe sur sa position, à savoir qu'elle veut conserver ses trois champs de mines pour répondre à une quelconque menace perçue. Outre l'absence de progrès sur les champs de mines dans la zone tampon, aucune autre zone n'a été déterminée pour faire l'objet de relevés et être déminée. Malheureusement, les forces turques ont rejeté la demande faite par l'UNFICYP pour déminer une petite portion de terre autour d'une de ses positions occupées en permanence qui jouxte le champ de mines de Deryneia/Derinya pour des raisons de sécurité. À défaut de tâches futures à accomplir, l'équipe de déminage de la Force a été démobilisée le 30 novembre 2017. La Force a conservé une capacité technique en se ménageant la possibilité de procéder à de nouvelles activités de relevés non techniques lorsque l'accès sera autorisé.

C. Rétablissement de conditions normales et activités humanitaires

15. La Force a continué de contribuer au retour à la normale en facilitant et en réglementant l'utilisation de la zone tampon par des civils. Les demandes de permis d'accès à la zone présentées par des civils sont restées élevées pendant la période considérée : la Force a délivré 890 autorisations au titre des activités civiles approuvées (soit une augmentation de plus de 23 % par rapport à la même période en 2016) et approuvé 9 des 12 demandes déposées concernant de petits projets de construction civile dans la zone tampon.

16. La Force a géré les activités civiles dans le secteur sensible de la zone tampon grâce à une collaboration constante avec les autorités civiles, des représentants des communautés et des civils. Plusieurs affaires ont provoqué des tensions. Ainsi, au cours des six derniers mois, des agriculteurs des deux communautés sont entrés dans la zone tampon à maintes reprises pour y travailler sans autorisation, dont certains à proximité des forces en présence. En outre, des différends surgissent lorsque des agriculteurs exploitent dans la zone tampon des terres qui ne sont pas les leurs. La fourniture de données vectorielles aiderait l'UNFICYP à cartographier et à mieux contrôler les activités dans la zone tampon, et je suis heureux d'annoncer que la République de Chypre s'est engagée à permettre à la Force d'avoir accès à ces données.

17. Je réaffirme que l'appui et le respect de l'autorité de la Force est requis des deux parties, afin de prévenir et de résoudre les tensions civiles dans ce secteur sensible. À cet égard, je note que l'Université de Pyla continue de fonctionner sans l'autorisation de la Force.

18. Au cours de la période considérée, la composante de police de la Force a contribué au maintien de l'ordre dans la zone tampon en facilitant les enquêtes menées par les forces de police respectives dans des affaires criminelles qui se produisent dans la zone. La Force a également cherché à régler de nombreux cas d'incursion dans la zone tampon : 381 incursions abusives ont été enregistrées au cours de la période considérée, dont 101 incursions de chasse, contre 162 pendant la même période en 2016, dont 44 incursions de chasse.

19. La Force a continué de collaborer avec la police des deux côtés par l'intermédiaire d'officiers de liaison et au niveau du conseiller principal pour les questions de police. Les travaux du Comité technique de la criminalité et des questions pénales et de la salle de communication mixte se sont intensifiés au cours des 11 premiers mois de 2017, le nombre d'échanges d'informations entre les deux parties via la salle de communication mixte ayant été de 295, soit 66 % de plus que durant la même période en 2016. Les échanges d'informations que la Force a facilités couvrent un large éventail de questions liées au pénal, y compris les enlèvements présumés, la vente et l'offre de drogues illicites, les biens volés et perdus, l'identité des personnes arrêtées et, dans le respect du cadre juridique existant, la remise des criminels. La coopération engagée par l'intermédiaire de la salle de communication mixte a continué de produire des résultats concrets, notamment au titre des procédures de transfert de quatre personnes. En outre, la salle de communication mixte a échangé des informations plus de 40 fois dans le cadre d'une action visant à retrouver un enfant de 4 ans qui avait été enlevé à Nicosie en avril 2017. Après une longue enquête de police, l'enfant a été rendu sain et sauf à sa mère en octobre.

20. Les manifestations à l'intérieur et à proximité de la zone tampon se sont poursuivies. Au total, 89 ont été organisées pour diverses causes au cours de la période considérée. La Force a maintenu de bonnes relations de coopération avec les services de police et, dans la mesure du possible, avec les organisateurs des manifestations, pour en gérer et en surveiller le déroulement.

21. La Force a redoublé d'efforts pour faire office à la fois d'organisateur et d'intermédiaire, en continuant d'aider les Chypriotes soucieux de franchir le fossé à s'engager dans la voie du dialogue et de la coopération intercommunautaires. En l'absence actuelle de tout progrès vers une solution politique, ces efforts sont encore plus importants pour maintenir la confiance entre les communautés et contribuer à créer les conditions propices à une éventuelle reprise des négociations. Au cours de la période considérée, la Force a appuyé 119 activités intercommunautaires organisées par des acteurs de la société civile, auxquelles 8 034 personnes ont participé, soit deux fois plus que durant la même période en 2016. Elle a aussi organisé 59 réunions intercommunautaires à l'hôtel Ledra Palace, auxquelles ont participé plus de 2 041 personnes, et 3 réunions de représentants de partis politiques sous les auspices de l'ambassade de Slovaquie. Dans le cadre de son appui accru à la participation intercommunautaire et communautaire, l'UNFICYP a mis l'accent sur la coopération avec la société civile dans le domaine de la problématique hommes-femmes, notamment en s'adressant à des organisations de femmes dans les communautés rurales.

22. Deux cas précis illustrent bien le résultat qui peut être obtenu à partir d'un travail cohérent et stratégique accompli avec des acteurs clefs pour stimuler leur confiance à mettre en œuvre des projets intercommunautaires sur leur propre initiative. Premièrement, les 30 juin et 1^{er} juillet 2017, des représentants de la communauté du village bicommunautaire de Pyla ont organisé des festivals bicommunautaires, avec une participation minimale de la Force, après avoir bénéficié de son appui direct lors des deux années précédentes. Deuxièmement, un programme novateur dit projet « Imagine », lancé le 2 octobre sous les auspices du Comité technique chargé de l'éducation et approuvé par les dirigeants, assure aux enfants d'écoles des deux communautés une éducation pour la paix et leur offre la possibilité de mener des activités conjointes dans la zone tampon pendant les heures de classe. Le programme, qui doit se poursuivre pendant l'année scolaire 2017-2018, profitera non seulement aux élèves mais à leurs familles également.

23. Pendant la période considérée, divers comités techniques ont poursuivi leurs travaux sur les mesures de confiance visant à améliorer la vie quotidienne des Chypriotes, ainsi qu'à encourager et à favoriser une plus grande interaction entre les Chypriotes des deux côtés de l'île. Des huit Comités qui bénéficient de l'aide de la Force, le plus actif est le Comité technique chargé du patrimoine culturel, qui a mené à bien quatre grands projets de restauration architecturale de l'église Archangelos Michail, du Bastion Martinengo à Famagouste, et de deux mosquées dans les villages d'Agios Nicolas/Aynikola et Agios Ioannis/Ayyani dans la région de Paphos. Le Comité technique sur les passages a continué à travailler sur l'ouverture de deux nouveaux points de passage à Lefka-Aplici/Lefke/Apliç et Deryneia/Derinya : un appel d'offres pour les tronçons de route à l'intérieur de la zone tampon a été lancé en novembre. Les travaux de ces Comités sont réalisés avec le financement de la Commission européenne et le soutien du Programme des Nations Unies pour le développement.

24. Les possibilités de visiter des sites religieux et d'y célébrer des offices continuent de revêtir une grande importance pour les deux communautés. Au cours de la période considérée, la Force a facilité la participation de plus de 5 375 personnes à 34 offices religieux et activités commémoratives, dont 27 dans le nord et 7 dans la zone tampon. Au cours de la même période en 2016, 36 avaient été organisés (29 dans le nord et 7 dans la zone tampon). Par ailleurs, elle a facilité le passage de près de 2 270 pèlerins de la partie nord de Chypre à la mosquée Hala Sultan Tekke à Larnaca, les 26 juin, 5 septembre et 29 novembre. Le pèlerinage du 29 novembre a été le onzième ayant suivi l'accord conjoint des chefs religieux conclu en 2014.

25. Étant donné que ces manifestations constituent une importante mesure de confiance, la Force a noté avec préoccupation que le nombre de demandes de services religieux qu'elle avait été priée de faciliter dans le nord avait baissé par rapport à la même période en 2016 et que le nombre d'approbation de ces demandes avait lui aussi baissé. Elle restait préoccupée par l'existence d'autres restrictions qui entravaient le culte, y compris les contraintes de temps imposées au culte religieux dans les mosquées dans le sud. Toutes les restrictions à la liberté de culte, en particulier les restrictions d'accès aux sites religieux, doivent être levées.

26. Les dirigeants religieux de Chypre ont continué de manifester leur attachement au dialogue et à la promotion de la liberté religieuse dans le cadre du volet religieux du processus de paix à Chypre, sous l'égide de l'ambassade de Suède et avec l'appui continu de la Force. Pendant la période considérée, les dirigeants religieux ont lancé une initiative conjointe sans précédent : il s'agissait de dispenser des cours de langue grecque et turque à l'intention des membres du clergé, des nonnes et des profanes

travaillant dans différentes institutions religieuses. Les participants se réunissent chaque semaine dans la zone tampon, élargissant ainsi le cercle du dialogue et de la coopération entre ces institutions religieuses.

27. Le 28 septembre, le Bureau chargé du volet religieux du processus de paix à Chypre a convoqué, en coopération avec le Haut-Commissariat aux droits de l'homme (HCDH), la troisième table ronde sur les droits de l'homme depuis 2013. Le HCDH a présenté le projet dit « la foi pour les droits », une initiative lancée en mars 2017 par la Déclaration de Beyrouth, dans laquelle les acteurs de la société civile d'inspiration religieuse ont reconnu la « religion ou les convictions comme source de protection de l'ensemble des droits inaliénables de l'homme ». Les chefs religieux et les représentants de 16 groupes religieux et d'organisations de la société civile ont pris part aux débats à Chypre, et la Déclaration de Beyrouth et ses 18 engagements ont été traduits en grec et en turc par le volet religieux du processus de paix à Chypre.

28. La Force a continué, dans la mesure du possible, à répondre aux préoccupations des 335 Chypriotes grecs et 95 Maronites résidant au nord, par des visites régulières dans leurs villages. Depuis le 1^{er} octobre 2017, toutefois, la Force n'a pas été en mesure de poursuivre les livraisons de vivres et autres articles fournis par Chypre à ces communautés, en raison de la décision prise par les autorités chypriotes turques d'imposer des « droits » sur ces articles. Cette décision unilatérale a mis fin à une pratique de longue date, que la Force avait instituée en vertu des dispositions du troisième accord de Vienne de 1975, qui dispose que « les Chypriotes grecs à présent dans le nord de l'île sont libres d'y rester et ... se verront accorder toutes les formes d'aide pour leur permettre de vivre une vie normale, notamment des établissements pour l'éducation et la pratique de leur religion, ainsi que des soins médicaux prodigués par leurs propres médecins et la liberté de circulation dans le nord ». La Force a continué d'acheminer des fournitures d'aide médicale, y compris des bouteilles d'oxygène, qui n'ont pas été assujetties aux « droits ». Veiller à ce que des soins durables soient fournis aux membres de ces communautés vulnérables demeure important et, à cette fin, la Force collabore avec les membres de la communauté et les autorités compétentes afin de trouver des moyens pratiques de progresser.

29. Au début de l'année scolaire en septembre, les autorités chypriotes turques ont rejeté 8 des 282 manuels proposés le Gouvernement chypriote à l'usage des écoles chypriotes grecques dans le nord. Elles ont aussi rejeté la nomination de 3 des 10 enseignants chypriotes grecs qui étaient censés travailler dans les écoles dans le Karpas et refusé que soient reconduits dans leurs fonctions deux enseignants chypriotes grecs qui y avaient travaillé auparavant, ce qui a eu pour effet d'en perturber le fonctionnement.

30. La Force a continué de dialoguer avec les Chypriotes turcs et les autorités compétentes à Larnaca et Limassol pour en savoir davantage sur leur accès aux services de santé, de protection sociale et d'éducation. Il n'y a pas eu de faits nouveaux concernant la création d'une école de langue turque à Limassol, mais les élèves turcophones ont continué de bénéficier d'un enseignement en langue turque dispensé dans une école primaire et une école secondaire de la ville.

31. La Force a aidé à résoudre les problèmes d'ordre juridique et humanitaire posés par l'emprisonnement de trois Chypriotes grecs dans le nord et 11 Chypriotes turcs dans le sud en se rendant régulièrement dans les centres de détention où ils se trouvaient. En ce qui concerne l'accrochage survenu en novembre 2015 dont il a été question dans un précédent rapport et au cours duquel des jeunes Chypriotes grecs ont jeté des pierres sur deux véhicules appartenant à des Chypriotes turcs, la Force a

été informée que toutes les comparutions en justice des inculpés avaient été reportées au début de 2018, sauf une. En dépit de multiples demandes, elle n'a reçu aucune autre information concernant la seule affaire qui devait être entendue au début de décembre 2017. Une résolution claire de ces affaires montrerait que de tels actes ne seront pas tolérés en Chypre et contribuerait à renforcer la confiance entre les deux communautés.

32. Le 27 août, la Force a facilité le transfert du corps d'un Chypriote grec afin qu'il soit inhumé dans le nord.

V. Comité des personnes disparues à Chypre

33. Au 15 décembre, l'équipe bicommunautaire d'archéologues du Comité des personnes disparues à Chypre, initiative mise en place de longue date pour rétablir la confiance, avait exhumé les dépouilles de 1 212 personnes dans les deux parties de l'île. Ce nombre est inférieur à celui indiqué en juin 2017 en raison d'une datation au carbone qui avait permis au Comité de déclarer non pertinentes un certain nombre de dépouilles. À ce jour, les dépouilles de 855 personnes disparues, sur un total de 2 002, ont été identifiées et rendues à leurs familles respectives, y compris, au cours de la période considérée, celles de 77 personnes. Conformément à l'autorisation reçue en novembre 2015, le Comité a procédé jusqu'ici en 2017 à 11 fouilles dans les zones militaires du nord, ce qui a conduit à la récupération des dépouilles de 23 personnes.

34. Les efforts déployés par le Comité pour avoir accès aux archives qui pourraient contenir des informations sur les sites d'inhumation des personnes disparues se poursuivent. Jusqu'à présent, 10 des 12 pays contactés ont répondu à la demande de coopération du Comité. D'autres recherches ont été effectuées dans les archives de l'ONU à Nicosie et à New York et des documents pertinents provenant de ces archives ont été communiqués au Comité. Des réunions avec les autorités concernées ont eu lieu à Londres, Vienne, Genève, Athènes, ainsi qu'à Chypre. Au cours de la période considérée, le Comité a également continué de recevoir un appui précieux du Service de la lutte antimines, notamment par le biais de la formation du personnel au maniement des détecteurs de métaux.

VI. Planification de la transition

35. Comme l'a demandé le Conseil de sécurité, la Force a maintenu ses plans de transition en ce qui concerne un règlement. Aucun progrès n'a été réalisé au sujet de l'élaboration de ces plans au cours de la période considérée, toutefois, en raison de l'absence de faits nouveaux sur la question entre les parties.

VII. Déontologie et discipline, et exploitation et atteintes sexuelles

36. La Force a tenu 16 séances de formation au cours desquelles 710 militaires, policiers et agents civils ont été informés des normes de conduite des Nations Unies, y compris la prévention de l'exploitation et les atteintes sexuelles. Elle a organisé une manifestation spéciale le 23 juin 2017 et utilisé les médias sociaux pour appeler l'attention sur la politique de tolérance zéro de l'Organisation concernant l'exploitation et les atteintes sexuelles.

37. Au cours de la période considérée, deux signalements de faits de catégorie 1, non constitutifs d'exploitation et d'atteintes sexuelles, ont donné lieu à l'ouverture d'une enquête. Trois allégations de catégorie 1 et cinq allégations relevant de la catégorie 2 sont toujours en attente.

VIII. Aspects financiers et administratifs

38. Par sa résolution 71/300, l'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un montant de 54 millions de dollars destinés à financer le fonctionnement de la Force du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018, comprenant des contributions volontaires d'un montant correspondant à un tiers du coût net, soit 18,3 millions de dollars versés par le Gouvernement chypriote et 6,5 millions de dollars de contribution volontaire du Gouvernement grec.

39. Au 18 décembre 2017, le montant des contributions non acquittées au compte spécial de la Force s'élevait à 11,3 millions de dollars. À la même date, le montant total des contributions non acquittées se chiffrait à 2 141,1 millions de dollars pour l'ensemble des opérations de maintien de la paix.

40. Le remboursement des dépenses afférentes aux contingents a été effectué pour la période allant jusqu'au 31 octobre 2017, tandis que les dépenses afférentes au matériel appartenant aux contingents ont été remboursées pour la période allant jusqu'au 30 septembre 2017, conformément au calendrier des versements trimestriels.

IX. Observations

41. Comme l'indique le rapport sur ma mission de bons offices à Chypre (S/2017/814), mes bons offices restent disponibles pour aider les parties, si elles décident conjointement de reprendre les négociations avec la volonté politique nécessaire. J'encourage une nouvelle fois les parties à préserver l'ensemble des travaux sur la base des convergences constatées et des accords conclus au cours des dernières années de négociation, et en particulier dans la période comprise entre le 15 mai 2015 et le 6 juillet 2017.

42. La Force continuera de contribuer, par le biais de ses activités et de l'aide aux communautés, à créer des conditions propices au succès du processus de règlement, notamment en appuyant des initiatives de renforcement de la confiance.

43. L'exploration des réserves d'hydrocarbures dans la zone économique exclusive de Chypre demeure une question qui pourrait conduire à des tensions entre les différentes parties prenantes. Comme je l'ai souligné à maintes reprises, il importe de faire en sorte que les ressources naturelles bénéficient aux deux communautés. Je reste d'avis que l'existence de ressources naturelles communes doit inciter tous les intéressés à rechercher une solution durable au problème de Chypre et à resserrer la coopération dans l'intérêt de l'ensemble des Chypriotes et des parties prenantes de la région. Je voudrais rappeler que les dirigeants chypriotes turcs et chypriotes grecs avaient auparavant accepté que les ressources naturelles dans un Chypre unifié relèveraient de la compétence du futur gouvernement fédéral. Il demeure essentiel que toutes les parties fassent tout leur possible pour désamorcer les tensions.

44. J'engage à nouveau les deux dirigeants à tout faire pour créer un climat propice à une plus grande égalité économique et sociale entre les deux parties et à enrichir et approfondir les liens économiques, sociaux, culturels, sportifs ou autres, notamment

en vue de stimuler les échanges commerciaux. De tels contacts favorisent la confiance entre les communautés et rassurent les Chypriotes turcs qui redoutent de se retrouver isolés. J'exhorte les deux dirigeants à persévérer et à continuer d'examiner ces questions. J'exhorte les deux parties à persister dans l'examen de ces questions.

45. L'engagement des deux parties en faveur de la poursuite des travaux des comités techniques est accueilli avec satisfaction. Toutes deux devraient en outre veiller à ce que les comités puissent exercer leurs activités de façon pratique et axée sur les résultats, dégagée de toutes les contraintes bureaucratiques. Ce faisant, les comités peuvent favoriser la coopération et contribuer à améliorer la vie quotidienne des Chypriotes, tel qu'envisagé par les dirigeants lorsque les comités ont été créés pour la première fois, tout en favorisant les échanges et la coopération entre les communautés et de créer un climat propice à la reprise des négociations politiques sur l'île.

46. La Force continue de jouer un rôle préventif et dissuasif important entre les forces en présence. En dépit de la présence continue d'éléments armés le long des lignes de cessez-le-feu et de l'absence de contacts directs entre les deux parties, la situation demeure calme dans la zone tampon, principalement parce que la Force contribue à régler tout malentendu par une observation soignée allant de pair avec une liaison impartiale et efficace et une participation communautaire. Comme recommandé dans mon rapport sur l'examen stratégique (S/2017/1008), les fonctions de liaison et de collaboration de la Force devraient être renforcées dans toutes ses composantes, compte tenu de leur importance dans la gestion de l'accroissement de l'usage civil de la zone tampon avec l'augmentation parallèle des différends susceptibles de provoquer des tensions qui en découlent.

47. Avec l'augmentation des activités civiles dans la zone tampon, les remises en question quotidiennes de l'autorité de la Force continuent de susciter des préoccupations. Son aptitude à jouer son rôle dans le maintien d'un environnement stable est largement tributaire de l'engagement des deux parties à s'abstenir de contester son autorité, sa légitimité et son impartialité, et à l'appuyer dans ses efforts visant à maintenir le calme. À cet égard, je demande encore une fois aux deux parties de se garder de toute activité de construction civile, tant à l'intérieur qu'à proximité de la zone tampon, où elle peut être interprétée comme offrant un avantage militaire.

48. J'exhorte les deux parties à appuyer les travaux de mise à jour de l'aide-mémoire de 1989 destinés à en faire un document d'orientation mutuellement acceptable de gestion efficace de la zone tampon. Ces travaux pourraient également permettre de trouver un accord sur la délimitation exacte de chacune des lignes de cessez-le-feu, qui restent inutilement contestées à des endroits de part et d'autre.

49. Outre un renforcement du rôle de liaison et de l'appui à l'autorité de la Force dans la zone tampon, les progrès vers le règlement de certains problèmes quotidiens et des malentendus grâce à l'échange d'informations entre les parties pourraient apporter des avantages concrets aux deux communautés. À maintes reprises, j'ai engagé les parties à approuver et à mettre en œuvre des mesures mutuellement acceptables, y compris des mesures de confiance militaires susceptibles de contribuer à un environnement propice à un règlement. Dans les mois à venir, je prie instamment les parties de faire des progrès, même petit à petit, en vue de l'élaboration de leurs propres mécanismes pour atténuer les tensions. La Force est disposée à les aider à créer de nouveaux mécanismes ou processus à cet égard.

50. Je recommande au Conseil de sécurité de proroger pour une période de six mois, jusqu'au 31 juillet 2018, le mandat actuel de la Force. Je tiens à exprimer ma gratitude

aux 36 pays qui, depuis 1964, lui fournissent des contingents ou du personnel de police. Je rends hommage aux 186 soldats de la paix qui ont perdu la vie au cours de cette période, pour la paix à Chypre.

51. Les travaux de l'Organisation des Nations Unies à Chypre sont renforcés considérablement grâce à la coopération avec les acteurs locaux, régionaux et internationaux. Je voudrais saisir cette occasion pour remercier ces partenaires et en particulier la Commission européenne, qui a apporté son concours dans un certain nombre de domaines pendant la période considérée, notamment à l'ouverture de deux nouveaux points de passage et aux activités du Comité technique chargé du patrimoine culturel et du Comité des personnes disparues à Chypre.

52. L'ONU reste déterminée à soutenir l'action humanitaire vitale menée au nom des familles des victimes par l'intermédiaire du Comité des personnes disparues. Compte tenu de l'âge avancé des familles et des témoins, il est essentiel que le Comité continue de recevoir un appui financier suffisant et les informations, y compris des archives pertinentes, nécessaires pour accélérer ses travaux.

53. Je tiens à remercier Elizabeth Spehar pour son action en sa qualité de Représentante spéciale à Chypre, de Cheffe de la Force et de Conseillère spéciale adjointe. Enfin, je tiens à adresser mes remerciements à tous les hommes et à toutes les femmes de la Force pour le dévouement avec lequel ils continuent d'exercer le mandat de la mission.

Annexe

Pays fournisseurs d'effectifs militaires et de police à la Force de maintien de la paix des Nations Unies à Chypre (au 15 décembre 2017)

<i>Pays</i>	<i>Personnel militaire</i>
Argentine	276
Autriche	4
Bangladesh	2
Brésil	2
Canada	1
Chili	14
Hongrie	77
Paraguay	14
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	279
Serbie	47
Slovaquie	169
Ukraine	2
Total^a	887

<i>Pays</i>	<i>Personnel de police</i>
Bosnie-Herzégovine	10
Bulgarie	1
Chine	7
Fédération de Russie	5
Inde	4
Irlande	12
Italie	2
Lituanie	1
Monténégro	4
Roumanie	4
Serbie	2
Slovaquie	5
Ukraine	10
Total^a	67

^a Le personnel militaire compte 803 hommes et 84 femmes et le personnel de police, 48 hommes et 19 femmes.